

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 9 mai 2022, à 19 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{me} la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ
	Gilles FOURNIER
	Mario GAUMONT
	Raynald DUGUAY
	Roger VIGNOLA

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT AUSSI PRÉSENTES

M ^{me} la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M ^{me} la greffière adjointe	M ^e Ariane CAMIRÉ

CITOYENS: 10

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-05-161

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mai 2022, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-162

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D' le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2022-05-163

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION NUMÉRO PC-2022-03 / 2022-03-114

Chaque membre du conseil ayant reçu au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le procès-verbal de correction numéro PC-2022-03 / 2022-03-114 établi par la greffière concernant la résolution numéro 2022-03-114 de la séance ordinaire du 14 mars 2022, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de correction numéro PC-2022-03 / 2022-03-114 établi par la greffière et d'en accepter le dépôt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-164

RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion de la séance suivante de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 13 avril 2022 : décisions CP-0422-160 à CP-0422-161 inclusivement;
- 25 avril 2022 : décisions CP-0422-162 à CP-0422-173 inclusivement;
- 2 mai 2022 : décisions CP-0422-174 à CP-0422-188 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-165

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2022-339, INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2003-003 CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ et qu'il en a fait le dépôt et la présentation lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 avril 2022;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe mentionne l'objet du règlement, sa portée et son coût;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter le règlement numéro 2022-339, intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 2003-003 concernant le remboursement des dépenses des membres du conseil municipal ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2022-05-166

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1ER JUIN AU 31 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit, pour une période qu'il détermine, nommer un maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE nommer M. le conseiller Daniel CAMIRÉ pour agir à titre de maire suppléant de la VILLE DE PORT-CARTIER à compter du 1er juin 2022 jusqu'au 31 juillet 2022;

D'autoriser le maire suppléant à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents, chèques et autres effets en l'absence de M. le maire Alain THIBAULT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-167

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT CONCERNANT L'OPÉRATION D'UN CENTRE DE TRI ET D'UN ÉCOCENTRE – AVENANT N° 1

CONSIDÉRANT que RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE et la VILLE DE PORT-CARTIER sont liées par le Contrat concernant l'opération d'un centre de tri et d'un écocentre bénéficiant d'une autorisation ministérielle;

CONSIDÉRANT que les modifications sont mineures et n'apportent pas de modification substantielle au projet soumis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que les parties désirent modifier des dispositions dudit contrat, de sorte que les montants des rémunérations soient corrigés tel qu'initialement convenu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

D'autoriser la signature de l'avenant n° 1 du Contrat concernant l'opération d'un centre de tri et d'un écocentre, soit l'annexe C du contrat avec RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, toute entente ou toute confirmation d'entente mentionnée ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2022-05-168

AUTORISATION – TENUE DE LA 28^E ÉDITION DU TRIATHLON DE PORT-CARTIER – 18 JUIN 2022

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la tenue de la 28e édition du TRIATHLON DE PORT-CARTIER, le 18 juin 2022, et en conséquence d'autoriser à cette fin :

- La fermeture de deux voies du boulevard des Îles (partie comprise entre la rue Gagnon et la rue Plante), de 8 h 30 à 12 h 30, afin de permettre le bon déroulement de cette activité, tel que décrit sur le schéma joint à la demande;
- L'utilisation, par le comité organisateur, de la camionnette du Service des loisirs et de la culture et d'un véhicule 4 X 4 (mule) de la Ville lors de cet événement à condition que ces véhicules soient conduits exclusivement par des employés municipaux agissant comme bénévoles;
- L'utilisation du matériel appartenant à la Ville pour assurer la réussite de cette activité, tel que détaillé à la liste déjà fournie au Service des loisirs et de la culture de même qu'au Service des travaux publics de la Ville par le comité organisateur du TRIATHLON DE PORT-CARTIER;

QUE le comité organisateur du TRIATHLON DE PORT-CARTIER soit responsable du respect des mesures sanitaires en vigueur le cas échéant;

QUE le comité organisateur du TRIATHLON DE PORT-CARTIER soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-169

DEMANDE D'APPUI – MAINTIEN DU SERVICE 211 – CENTRAIDE DUPLESSIS

CONSIDÉRANT que le financement fédéral d'urgence obtenu dans le cadre de la COVID-19, qui a permis de déployer le service dans notre région, est venu à échéance le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT que sans le financement du gouvernement du Québec, l'intégralité du service 211 ne pourra se maintenir sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que la ligne d'information sociale 2-1-1, le clavardage ainsi que le potentiel de la base de données des 14 000 ressources communautaires répertoriées sur le site 211 sont à risque, faute de ressources disponibles pour offrir ces services;

CONSIDÉRANT la pertinence du service 211 pour donner une réponse rapide et fiable aux citoyens, et faciliter le travail de tous les intervenants du milieu de la santé, des services sociaux et de l'ensemble des réseaux et organismes communautaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'appuyer la demande de CENTRAIDE DUPLESSIS INC. afin d'obtenir un soutien financier provincial tel que formulé dans le mémoire « Le 211 : pour soutenir le développement social du Québec ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-170

PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE – 17 MAI 2022

CONSIDÉRANT que la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genres;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la FONDATION ÉMERGENCE dès 2013;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la FONDATION ÉMERGENCE dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-171

DEMANDE D'APPUI FINANCIER – PROJET « LA RÉVOLUTION DES FLEURS » – COMITÉ EVB – ÉCOLE ST-ALEXANDRE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser une somme de 360 \$ au comité EVB de l'ÉCOLE ST-ALEXANDRE à titre de contribution financière au projet écologique et rassembleur « La révolution des fleurs » afin que des bombes de fleurs soient fabriquées et distribuées sur les terrains vagues de la ville dans le but d'y augmenter la présence de nourriture pour les pollinisateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2022-05-172

**PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FIBROMYALGIE
– 12 MAI 2022**

CONSIDÉRANT que la SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE LA FIBROMYALGIE tiendra une semaine d'activité du 9 au 15 mai 2022 sous le thème « Unis, plus forts que la fibromyalgie! »;

CONSIDÉRANT que plus de 280 000 personnes sont atteintes de fibromyalgie au Québec, soit près de 5% de la population;

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue par l'ASSOCIATION FIBROMYALGIQUE DE DUPLESSIS;

CONSIDÉRANT les activités offertes par cet organisme aux citoyens de Port-Cartier atteints de cette maladie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier souhaite participer afin de sensibiliser la population à la fibromyalgie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE proclamer le 12 mai 2022 JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FIBROMYALGIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-173

**ADOPTION – DIRECTIVE POUR L'UTILISATION, LA SORTIE OU
L'EMPRUNT DE MATÉRIEL**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'adopter la Directive pour l'utilisation, la sortie ou l'emprunt de matériel telle que soumise et recommandée par le Service des ressources humaines et des communications le 2 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-174

EMBAUCHE – POSTE DE GREFFIÈRE – SERVICE DU GREFFE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'embaucher M^e Ariane CAMIRÉ pour occuper le poste de greffière, selon les recommandations du comité de sélection et le tout conformément aux termes et conditions énoncés au conseil municipal en date du 2 mai 2022;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ s'abstient de participer aux débats et à la décision entourant ce point à l'ordre du jour, invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

2022-05-175

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'approuver le rapport annuel 2021 portant sur la réalisation du plan de mise en œuvre pour la 2^e année de la version révisée du schéma de couverture de risques, tel que soumis par le Service de sécurité incendie et daté du 21 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-176

MOUVEMENT DU PERSONNEL – AVRIL 2022

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel pour le mois d'avril 2022, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHES

FENDZI DONFACK, Noël	Pompier à temps partiel	2022-04-13
BARAHONA, Isaias	Pompier à temps partiel	2022-04-13

TERMINAISON

LECLERC, Lily-Anne	Secrétaire	2022-04-28
--------------------	------------	------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-177

SUBVENTION ET COMPENSATION FINANCIÈRE – TAXES FONCIÈRES ET DROIT DE MUTATION – LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE SHELTER BAY N° 4355 – IMMEUBLE DU 7, BOULEVARD DES ÎLES

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention complémentaire de 502,39 \$ à l'organisme LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE SHELTER BAY N° 4355 et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2022 et les droits de mutation dus par cet organisme pour l'immeuble situé au 7, boulevard des Îles à Port-Cartier, le tout conformément à la recommandation du Service de la trésorerie en date du 7 avril 2022.

M. le conseiller Raynald DUGUAY s'abstient de participer aux débats et à la décision entourant ce point à l'ordre du jour, invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2022-05-178

AUTORISATION – TENUE DE LA 15^E ÉDITION DU RELAIS POUR LA VIE – ÎLE MCCORMICK ET PARC DES CASCADES – 11 JUIN 2022

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'autoriser l'utilisation du site du parc des Cascades et du stationnement de l'île McCormick, suivant les conditions et indications précisées en commission permanente du 2 mai 2022 notamment quant au respect des mesures sanitaires en vigueur et à l'obtention d'assurances nécessaires par le comité organisateur du Relais pour la vie, afin d'y tenir une activité pour la 15^e édition du Relais pour la vie le 11 juin 2022 de 14 h à 16 h 30, le tout conformément à la demande du comité chapeauté par la SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER datée du 14 avril 2022;

QUE le comité organisateur du Relais pour la vie soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-179

AUTORISATION – TENUE D'UN PONT PAYANT – CLUB LIONS PORT-CARTIER INC. – 6 OCTOBRE 2022

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser, sous réserve des mesures sanitaires en vigueur, le CLUB LIONS DE PORT CARTIER INC. à tenir un pont payant sur le chemin des Îles, à Port-Cartier, le 6 octobre 2022, sujet aux procédures habituelles applicables à ce type d'activité, afin de recueillir des fonds pour soutenir les personnes qui sont dans le besoin, le tout conformément à la demande datée du 12 avril 2022;

QUE le CLUB LIONS DE PORT CARTIER INC. soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le Service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires;

DE demander à l'organisme de prévoir la remise d'un coupon à ceux qui ont déjà contribué lors de ce pont payant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-180

REJET DE SOUMISSION – APPEL D'OFFRES CONSTRUCTION – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE – VPC-STP-TC-20210630-01

CONSIDÉRANT que la VILLE DE PORT-CARTIER a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres pour le projet de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20210630-01;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions, le 17 février 2022, une (1) soumission a été reçue pour ce projet, soit celle de DEXTER QUÉBEC INC. tel qu'il appert du procès-verbal de l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT que le montant soumissionné dépasse largement le seuil budgété;

EN CONSÉQUENCE,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE rejeter la soumission reçue pour le projet de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20210630-01, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 27 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-181

AUTORISATION – OCTROI D'UN AVENANT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE – VPC-STP-SPI-20141003-01 – TETRA TECH QI INC.

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'autoriser l'octroi d'un avenant à TETRA TECH QI INC. d'un montant maximal de 48 500 \$, taxes en sus, pour les services professionnels requis en raison d'un deuxième appel d'offres concernant le projet de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, projet n° VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la proposition de cette entreprise datée du 26 avril 2022 et selon la recommandation du Service des travaux publics en date du 27 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2022-05-182

PROLONGATION D'UNE DURÉE D'UN (1) AN – CONTRAT D'ANALYSE DES ÉCHANTILLONS D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES PRÉLEVÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-ST-20190529-01 – EUROFINS ENVIRONEX

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

DE prolonger pour une période d'un (1) an, soit du 15 juillet 2022 au 14 juillet 2023, le contrat intervenu avec EUROFINS ENVIRONEX, pour l'analyse des échantillons d'eau potable et d'eaux usées prélevés sur le territoire de la ville de Port-Cartier, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-ST-20190529-01, aux mêmes conditions que celles prévues audit contrat, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 4 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-183

AUTORISATION DE DÉPÔT – DEMANDES DE CESSION À TITRE GRATUIT ET DE SERVITUDE – MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN)

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser le dépôt de demandes de cession à titre gratuit et de servitude sur une parcelle du lot 4 607 319 Cadastre du Québec au ministère de l'Énergie et

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

des Ressources naturelles (MERN) dans le cadre du projet de mise à niveau des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées du secteur Rivière-Pentecôte;

D'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à compléter, signer, produire et/ou transmettre, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, toute correspondance, tout formulaire de demande officiel, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**2022-05-184****PROLONGATION D'UNE DURÉE D'UN (1) AN – CONTRAT DE SERVICE D'AGENCE DE SÉCURITÉ – PROJET N° VPC-SLC-SS-20190201-02 – SERVICES DE SÉCURITÉS NEPTUNE**

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

DE prolonger pour une période d'un (1) an, soit du 1er juin 2022 au 31 mai 2023, le contrat intervenu avec SERVICES DE SÉCURITÉS NEPTUNE, pour les services d'agence de sécurité, faisant l'objet du projet numéro VPC-SLC-SS-20190201-02, aux mêmes conditions que celles prévues audit contrat, le tout conformément à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 9 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**2022-05-185****ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉPARATIONS ET RESURFAÇAGE DE PAVAGE ASPHALTIQUE – PROJET N° VPC-STP-TR-20220406-01**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, PAVAGE BÉTON TC INC., le contrat de réparations et resurfaçage de pavage asphaltique, projet n° VPC-STP-TR-20220406-01, selon les modalités suivantes, taxes en sus :

Réparations de pavage asphaltique (Secteur Port-Cartier)	70,25 \$ / m ²
Mobilisation et démobilité vers Port-Cartier	0,00 \$
Réparations de pavage asphaltique – Stationnements (Secteur Port-Cartier)	57,75 \$ / m ²
Mobilisation et démobilité vers Port-Cartier	0,00 \$
Réparations de pavage asphaltique (Secteur Rivière-Pentecôte)	79,85 \$ / m ²
Mobilisation et démobilité vers Rivière-Pentecôte	2 990 \$
Resurfaçage de pavage asphaltique (Secteur Rivière-Pentecôte)	79,85 \$ / m ²
Mobilisation et démobilité vers Rivière-Pentecôte	2 990 \$

Le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 3 mai 2022, au devis et aux documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics datée du 9 mai 2022;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à constater et à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

constat du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite ou plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-186

**ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAÇAGE DE LIGNES DE RUES –
PROJET N° VPC-STP-TL-20220408-01**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'adjuger en faveur du seul soumissionnaire conforme, ALAIN DESCHÊNES, CONSTRUCTION INC. (SIGNALISATION INTER-LIGNES), le contrat de traçage de lignes de rues, projet n° VPC-STP-TL-20220408-01 pour une somme totale de 61 320 \$, taxes en sus, ce montant inclut l'option n° 1 – Pistes cyclables (lignes bleues) au montant de 14 750 \$, taxes en sus et exclut l'option n° 2 – Identification des puisards, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, au devis et aux documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics datée du 9 mai 2022;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT

Mentionne le redémarrage d'ARBEC, avec l'arrivée d'un premier convoi de bois parvenu aux installations de l'usine. Il est bien content de la reprise des activités.

Il félicite tous les bénévoles honorés lors de la Soirée de reconnaissance des bénévoles de la Ville de Port-Cartier ainsi que tous ceux qui s'impliquent au sein de notre communauté, plus particulièrement M^{me} Pierrette SMITH GAUMONT pour toutes ses années de bénévolat.

Il désire informer les citoyens sur le fait qu'ARCELORMITTAL conteste la valeur de ses installations. Des discussions sont en cours.

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Fait part au citoyen de la lettre de suivi n°3 du Comité pour le développement de logements pour personnes âgées, des exemplaires sont disponibles à la réception. Les trois projets progressent malgré le contexte de pandémie et la hausse du prix des matériaux.

Au nom de tous les membres du conseil, il félicite M^{me} Geneviève DESROCHERS et M. Sébastien JEAN de FERME RAGNARÜCHES S.E.N.C. pour leur bourse d'honneur reçue lors du 24^e Gala du Défi OSEntreprendre Côte-Nord.

Il désire inviter la population pour la séance publique d'information du BAPE concernant le projet de stabilisation de la plage Rochelois qui se tiendra le 25 mai prochain à 19 h 30 au sous-sol de l'Église Sacré-Cœur. C'est le moment idéal pour prendre l'information juste et poser des questions.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

M. LE CONSEILLER GILLES FOURNIER

Félicite et remercie le comité organisateur de la Soirée de reconnaissance des bénévoles de la Ville de Port-Cartier.

M. LE CONSEILLER MARIO GAUMONT

N'a rien de particulier à mentionner.

M. LE CONSEILLER RAYNALD DUGUAY

Rappelle aux citoyens de ne pas se stationner dans les pistes cyclables et dans le réseau bleu, une campagne de sensibilisation est en cours.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE DANIELLE BEAUPRÉ

N'a rien de particulier à mentionner.

M. LE CONSEILLER ROGER VIGNOLA

N'a rien de particulier à mentionner.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

M. Michel LEGAULT, résident du secteur Rivière-Pentecôte, fait part de l'insatisfaction des résidents à l'égard du service de déneigement de leur secteur et dépose une pétition exposant les motifs de cette insatisfaction. Cette pétition est jointe au présent procès-verbal.

2022-05-187

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 9 mai 2022 soit levée à 20 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière adjointe

AC/rlb

Alain THIBAUT
Maire

